

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com)

Pour faire paraître une annonce légale :

**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,163 € HT le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n°2014-1547 du 28 octobre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numériques centrale, [www.cadulogales.fr](http://www.cadulogales.fr).

## Marchés publics

### Procédure adaptée

# Espacil Habitat

Groupe ActionLogement

Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de 39 logements à Vern-sur-Seiche

## PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Article R2123-4 à R 2123-6 du Code de la commande publique.

**Pouvoir adjudicateur :** Espace Habitat, 20, rue Guy-Ropartz, CS 54221, 35042 Rennes cedex.

**Objet du marché et description du marché :** la présente consultation a pour objet d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration de 39 logements à Vern-sur-Seiche.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.**

**Lieu d'obtention du dossier de consultation :** le dossier est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre site internet : <http://www.espacilhabitat.com> à partir du 23 mars 2026.

**Date limite de remise des plis :** 10 avril 2026, à 18 h 00.

**Négociation :** les offres reçues sont analysées par le pouvoir adjudicateur au regard des critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.**

**La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles des candidats sont exclus de la négociation.**

**La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats.**

**Critères de choix :** seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées.

**Renseignements complémentaires :** ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation.

**Date d'envoi à la publication :** 23 mars 2026.

# Espacil Habitat

Groupe ActionLogement

Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de 79 logements à Saint-Jacques-de-la-Lande

## PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Procédure adaptée ouverte (article R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la commande publique).

**Pouvoir adjudicateur :** Espacil Habitat, 20, rue Guy-Ropartz, CS 54221, 35042 Rennes cedex.

**Objet du marché et description du marché :** la présente consultation a pour objet d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration de 79 logements à Saint-Jacques-de-la-Lande.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.**

**Lieu d'obtention du dossier de consultation :** le dossier est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre site internet <http://www.espacilhabitat.com> à partir du 23 mars 2026.

**Date limite de remise des plis :** 10 avril 2026, à 18 h 00.

**Négociation :** les offres reçues sont analysées par le pouvoir adjudicateur au regard des critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.**

**La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles des candidats sont exclus de la négociation.**

**La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats.**

**Critères de choix :** seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées.

**Renseignements complémentaires :** ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation.

**Date d'envoi à la publication :** 23 mars 2026.

Soyez informés chaque jour dans notre rubrique annonces légales :

## la vie des sociétés

## la vie des commerces

# ouestfrance

Société « Ouest-France », S.A., a Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

**Siège social :** 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9, Tél. 02 99 32 60 00 [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)

**Rédaction de Paris :** 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris, Tél. 01 44 71 80 00.

**Fondateur :** M. Paul-Henri Desgrès, **Cofondateur :** M. François Desgrès du Loû, **Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaine :** M. François Régis Hudin.

**Directeur de la publication :** M. François-Xavier Lefranc.

**Rédacteurs en chef :** M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Gneff, M. Sébastien Grosnatre.

**Membres du Directoire :** MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Marie Levrain, M. Olivier Porte.

**Membres du Conseil de Surveillance :** MM. David Guiraud, Président, Mines Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente, Valérie Cottensau, Elsa Du Costa, Annabel Desgrès du Loû, Laurence Mehaignerie, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Malloué, ZIFA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul-Henri.

**Principale associée :** SIPA (Société d'Investissements et de participations), SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaine, association loi 1901, dont le conseil d'administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badier, Olivier Cottensau, Denis Boissard, Christine Hudin, Benoît Le Goaziou, Mines Christine Blanc Patin, Annabel Desgrès du Loû, Laurence Mehaignerie, Dominique Quinio, Marie-Triette Toufflet.

**Abonnement** Retrouvez nos offres sur [abo.ouest-france.fr](http://abo.ouest-france.fr) Tarif 1 an : 418 €

# Espacil Habitat

Groupe ActionLogement

## Remplacement de garde-corps 2026

**PROCÉDURE ADAPTÉE**

**Maître d'ouvrage :** Espacil Habitat, 20, rue Guy Ropartz, 35042 Rennes.

**Date de remise des plis :** 17 avril 2026 à 22 h 00.

**Objet du marché :** travaux de remplacement de garde-corps, lot unique - Groupe 304 : résidence La Brière, 5 à 9, villa de Moravie, 1 à 7, square de Slovaquie, Rennes.

**Démarrage prévisionnel des travaux :** septembre 2026.

**Délai d'exécution :** 2 mois hors préparation.

**Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur :** <http://www.espacilhabitat.com>

**La transmission des candidatures et des offres par voie électronique sera réalisée sur la plateforme de dématérialisation :** <http://www.espacilhabitat.com>

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.**

**Lieu d'obtention du dossier de consultation :** le dossier est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre site internet : <http://www.espacilhabitat.com> à partir du 23 mars 2026.

**Date limite de remise des plis :** 10 avril 2026, à 18 h 00.

**Négociation :** les offres reçues sont analysées par le pouvoir adjudicateur au regard des critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.**

**La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles des candidats sont exclus de la négociation.**

**La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats.**

**Critères de choix :** seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées.

**Renseignements complémentaires :** ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation.

**Date d'envoi à la publication :** 23 mars 2026.

## Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt

Maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du restaurant scolaire, phase candidature

## PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : identification de l'acheteur :** Nom complet de l'acheteur : Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt, Type de numéro national d'identification : SIRET, N° national d'identification : 2130315400014, Ville : Saint-Sulpice-la-Forêt, Code postal : 35250.

**Groupement d'acheteurs :** non.

**Section 2 : communication :** **Intitulé du marché :** accès aux documents de la consultation : <https://www.marches.mega.ils.fr/signatures/indus/pdp/Space-Entreprise/EntrepriseDetailsConsultation?id=22947038rgZAcronyme=b6>

**Identifiant interne de la consultation :** 2026-02.

**Niveau de confidentialité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** non.

**Lieu d'utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non.

**Nom du contact :** Yann Huetzard, Adresse mail du contact : [secretariat.mairie@saint-sulpice-la-foret.fr](mailto:secretariat.mairie@saint-sulpice-la-foret.fr), N° téléphone du contact : (+33) 2 99 66 23 63.

**Section 3 : procédure :** **Type de procédure :** procédure adaptée ouverte.

**Condition de participation :** **Capacités techniques et professionnelles conditions/moyens de preuve :** conditions énoncées dans les documents de la consultation.

**Capacité économique et financière conditions/moyens de preuve :** conditions énoncées dans les documents de la consultation.

**Technique d'achat :** sans objet.

**Délai et heure limites de réception des plis :** à partir du 26/03/2026 à 12 h 00.

**Présentation des offres par catalogue électronique :** exigée.

**Réduction du nombre de candidats :** oui.

**Maximum de candidats :** 3.

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui.

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** non.

**Critères d'attribution :** non.

**Section 4 : identification du marché :** **Intitulé du marché :** maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du restaurant scolaire à Saint-Sulpice-la-Forêt, adresse candidate MAPA.

**Code CFP principal :** 7120000.

**Type de marché :** services.

**Description succincte du marché :** le restaurant scolaire a pour vocation prioritaire d'accueillir des maternelles et élémentaires de l'école Nils de Saint-Pierre et l'IME pendant le temps scolaire et des enfants de l'ALSH pendant le temps extra-scolaire. Le projet implique une cuisine de production et des salles à manger et bureaux vestiaires et une réflexion sur les mobiliers. Il sera implanté en continuité et en connexion du bâtiment ALSH existant. Il devra assurer une insertion cohérente dans son contexte immédiat, respectueux de la santé des occupants et de l'environnement naturel du site.

**Le projet s'inscrit dans une approche d'écologie, d'économie et de frugalité et devra proposer un bâtiment sobre en énergie et en gaspillage, un confort hygrothermique et acoustique adapté aux usages. Il favorisera le recours à des matériaux locaux, en privilégiant les filières locales et, lorsque cela est pertinent, les ressources issues du site ou du territoire. Le travail du concepteur devra prendre la démarche de co-construction qui a été menée tout au long du programme, en proposant une démarche contractualisée de concertation, voire participative. La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 820 000 euros HT.**

**Liens d'accès :** non.

**Liens d'accès réservés de tout ou partie du marché :** non.

**Type de marché réservé :** non.

**Section 5 : lots :** **Marché allot :** non.

**Section 6 : informations complémentaires :** **Visite obligatoire :** non.

**Autres informations complémentaires :**

Litiges en ligne

## En France, les sociétés de paiement étrangères sont soumises au droit français

Les sociétés de paiement numériques étrangères doivent respecter le droit français et leur obligation de vigilance envers les clients en France, a tranché la Cour de cassation.

Un retraité français, démarché par deux plateformes de trading en ligne, a effectué des virements pour plus de 80 000 € via deux sociétés de paiement, l'une britannique, l'autre israélienne. Les sommes ont disparu, tout comme ses interlocuteurs. Et il a assigné les deux sociétés, estimant qu'elles avaient manqué à leur devoir de vigilance.

Les entreprises ont contesté leur soumission au droit français, mais la Cour a rejeté cet argument. L'investisseur « est bien fondé à invoquer [...] un manquement à l'obligation de vigilance [...] et l'indemnisation de son préjudice », précise la décision. La Cour souligne que certains des sites vers lesquels les virements ont été automatiquement figurés sur la « liste noire » de l'AMF. (Cour de cassation, chambre commerciale financière et économique, 1er octobre 2025, pourvoi n° C 22-23.136)

**Une question sur votre abonnement ?** Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h ou 02 99 32 66 66 (appel non taxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur [moncompte.ouestfrance.fr](http://moncompte.ouestfrance.fr)

**Publicité extra-locale :** 366 SAS Tél. 01 80 93 93 66, [www.366.fr](http://www.366.fr)

**Publicité locale :** Aditi Media Tél. 02 19 29 04 27, [aditimedia.fr](http://aditimedia.fr)

**Commission paritaire n° 0825 C 86666** N° ISSN : 0939-2138.

**Impression :** Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9, Parc d'activité de Tournetrède, 44118 La Chevrolière.

**Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.** Taux moyen de fibres recyclées : 30,42 %. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

**Titrage du Jour :** 26 mars 2026 : 421 292

**Certifié PEFC - PEFC/10-31/3502**

Découvrez les nouveautés des Editions OUEST-FRANCE [www.editionsouestfrance.fr](http://www.editionsouestfrance.fr)

## AVIS ADMINISTRATIFS

**PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial Bureau de l'environnement et de luthité publique

**Ouverture de la participation du public par voie électronique**

**AVIS**

Par arrêté, le préfet organise une participation du public par voie électronique relative au projet présenté par la société Branganço Recyclage Centre Ouest en vue de modifier les conditions d'exploitation du site précédemment exploité par la société Ecosy sur la commune de Fougères. Le site sera notamment réorganisé, une nouvelle activité de cas-salle et transit de déchets de ferrailles et métaux et une augmentation du volume de compostage sur le site situé sur la commune d'Orgères.

La participation du public par voie électronique se déroulera du 16 avril 2026 au 30 avril 2026 inclus.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ile-et-vilaine.fr>

Le dossier comprend le porter à connaissance des modifications et l'arrêté préfectoral de dispense d'étude d'impact du 2 mars 2026.

Des demandes de renseignements ou compléments peuvent être adressées, par courrier postal à l'adresse suivante : Branganço Recyclage Centre Ouest, 9, rue de Pâlis-de-Cousances, 35138 Saint-Jacques-de-la-Lande.

Sur demande, ce dossier peut être mis en consultation sur support papier. La demande écrite formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation auprès de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, bureau de l'environnement et de luthité publique à l'adresse suivante : préfecture-ille-et-vilaine, gouffr, qui contactera le demandeur pour convenir d'un rendez-vous.

Le dossier sera mis à disposition au demandeur à la préfecture, au jour et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande.

Cette mise à disposition interviendra au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de sa demande.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant la durée de la participation par courriel à l'adresse suivante : [preprefet-ille-et-vilaine@illevilaine.fr](mailto:preprefet-ille-et-vilaine@illevilaine.fr) en précisant l'objet du courriel - « participation du public - Branganço Recyclage ».

Ces observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la participation sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être initialement à quatre jours à compter de la clôture de la participation.

La synthèse et les propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, sont mis à disposition sur le site internet susmentionné au plus tard à la date de la notification de la décision et pendant une durée minimale de trois mois.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation préalable aux modifications des conditions d'exploitation sollicitées par la société Branganço Recyclage Centre Ouest.

## FOUGÈRES AGGLOMERATION

Projets zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre et de zonage des eaux usées de la commune de Le Ferre

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être initialement à quatre jours à compter de la clôture de la participation.

La synthèse et les propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, sont mis à disposition sur le site internet susmentionné au plus tard à la date de la notification de la décision et pendant une durée minimale de trois mois.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation préalable aux modifications des conditions d'exploitation sollicitées par la société Branganço Recyclage Centre Ouest.

## PROJETS ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DES COMMUNES DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT ET LE FERRE ET DE ZONAGE DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE LE FERRE

Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être initialement à quatre jours à compter de la clôture de la participation.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, M. le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferre, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferre. L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 et les propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

## Vie des sociétés

**SPFFL DENIS LE MINOUS**

Société de participations financières en liquidation

à responsabilité limitée

Au capital de 1 293 000 euros

Siège social : 58 B, rue de Rennes 35380 BRETON

914 650 841 RCS Rennes

## TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS)

L'associé unique a décidé en date du 23 mars 2026 et avec effet à compter du même jour, de :

- transformer la société en société par actions simplifiée (SAS), sans création d'actions nouvelles, puis d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, étant précisé que de courte durée ; une galerie d'art et d'art contemporain, hormis la direction de société, l'objet social ainsi que la dénomination sociale.
- nommer en qualité de président de la société, M. Denis Le Minous, demeurant 58 B, rue de Rennes, 35380 Breton ;
- retendre l'objet social afin que celui-ci corresponde désormais à un objet de holding et lui permette notamment : d'exploiter et de louer des chambres d'hôtes, de louer des objets d'art, de séjourner, ainsi que tout autre hébergement touristique de courte durée ; une galerie d'art et de vendre, louer ou acheter des œuvres et des objets d'art, quels qu'ils soient (supports divers, toiles, objets, installations, vidéos, etc.), sur place ou par le biais d'un site Internet ou de tout vecteur publicitaire ; de concevoir, rédiger, produire, commander, éditer, mettre en vente, diffuser, distribuer et promouvoir tout ouvrage artistique, sur tout support connu ou à venir, concernant la création artistique contemporaine, incluant notamment les supports littéraires, graphiques, plastiques et audiovisuels ;
- modifier la dénomination sociale, qui devient "Denis Le Minous".

Accès aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : les cessions d'actions consenties par l'associé unique sont libres / en cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées, louées, ni transmises de quelque moyen que ce soit, y compris en espèces, originaux, acquiescés, descendants, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.

Mention sur portée au RCS de Rennes.

Pour avis La Liquidateur.

## CITY GAZ SERVICE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 46 353 euros

Siège social : 6, rue Jean-Hollier 35740 PACÉ

850 064 890 RCS Rennes

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 19 mars 2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société à :

Jean-Hollier, 35740 Pacé, au 7, rue Jean-Hollier, 35740 Pacé, à compter du 19 mars 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Depuis au RCS de Rennes.

La Gérance.

## SCI G.MASSON

SCI au capital de 7500 euros

Siège social : 37, route de la Chapelle-Jansou 35300 FOUGÈRES

509 988 291 RCS de Rennes

## AVIS

Aux termes de l'acte en date du 19 février 2026 pris en date de la dissolution des fonctions d'associé et de copropriétaire de Mme Annie Masson.

Mention au RCS de Rennes.

## Les notaires, conseil des familles

Depuis toujours, les notaires règlent les problèmes juridiques et fiscaux concernant la famille et le patrimoine familial : contrats de mariage, donations et testaments, conventions d'indivision, sociétés civiles familiales, règlements de successions, etc.

Ils sont les témoins des changements qui affectent les structures familiales traditionnelles (diminution des mariages, augmentation des divorces et des unions libres) et les patrimoines familiaux (besoin de mobilité, adaptation aux différents âges de la vie, mise en place de solidarités familiales, chômage et surendettement).

Ils répondent aux nouveaux besoins que ces changements entraînent, en apportant les solutions juridiques et fiscales adaptées